

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/100/SPCG portant approbation du compte administratif du budget de la Chambre de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1963.

n° 65/100/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juillet 1965

Numéro JO
n° 9 du 01/09/1965

Date du numéro
1 septembre 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le compte administratif de l'exercice 1963 du budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte Française des Somalis arrêté ainsi qu'il suit : — en recettes à : 6.560.235 ; — en dépenses à : 3.545.716. L'excédent des recettes en résultant et qui s'élève à 3.014519 FD sera versé dans la Caisse de Réserve de la Chambre de Commerce.